

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Band:** 150 (2014)

**Artikel:** Les restes animaux du site du Mormont : Eclépens et La Sarraz, Canton de Vaud, vers 100 avant J.-C.

**Kapitel:** Interprétations

**Autor:** Méniel, Patrice

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-835630>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VIII. INTERPRÉTATIONS

À l'issue de cette présentation, le moment est venu d'émettre quelques hypothèses sur les traitements dont les animaux ont fait l'objet, indépendamment des résultats à venir des études des autres catégories de mobiliers; autant dire que cet essai est menacé, dans un avenir que je souhaite proche, d'être invalidé par la poursuite des recherches sur ce site. Il faut insister sur le fait que cette partie se veut clairement isolée de ce qui précède, où sont relatés les faits observés, non sans imperfections, mais de manière que je souhaite la moins subjective possible, ce malgré les acquis de l'histoire des sciences et de ce que l'on sait de l'objectivité scientifique. Cet essai voudrait ouvrir de nouvelles voies à l'interprétation, afin de ne pas se contenter d'une position par défaut qui a conduit à qualifier le site de «sanctuaire» sans aucune justification. Il est possible que ce lieu soit effectivement un sanctuaire, mais je crois indispensable que cette détermination, paradigmatique dès la découverte, soit au moins interrogée. À l'issue de cette étude des seuls ossements animaux, l'entreprise peut paraître prématurée, en fait elle pourrait être vue comme l'inverse d'une situation malheureusement assez fréquente, qui est celle de l'absence d'ossements, soit qu'ils aient disparu, soit qu'ils n'aient pas été collectés, à ceci près que cela est irrémédiable, alors que dans le cas présent, il ne s'agit que d'un stade provisoire dans une démarche en cours, les autres mobiliers étant heureusement très bien conservés et que les moyens nécessaires à leur étude semblent réunis.

Le terme de sanctuaire employé dès la découverte, alors que le site ne présente guère de similitudes avec ceux publiés depuis Gournay-sur-Aronde (Brunaux *et al.*, 1985), oblige à s'interroger sur cette question essentielle, voire centrale, de la qualification du site. Et il ne suffit pas de se dire qu'à côté des

sanctuaires construits, avec un enclos, des fosses et des bâtiments, il peut exister d'autres formes de lieux de culte, moins structurés au plan architectural, tels que les évoque, par exemple, C. Julian (voir *infra* p. 198). Je pense qu'il faut ouvrir l'éventail des hypothèses plus largement, aux habitats, aux nécropoles, mais aussi en envisageant d'autres possibilités, l'originalité des découvertes pouvant relever de circonstances exceptionnelles.

Ces aspects justifient diverses comparaisons, vers les habitats, et les sanctuaires. Il est évident que, malgré les restes humains, nous ne sommes pas en présence d'une nécropole de l'âge du Fer, comme on en connaît des centaines en Europe celtique. Le statut des individus et la caractérisation de leurs traitements sortent évidemment du cadre de cette présentation.

Vis-à-vis des habitats, en l'absence des niveaux de sols et d'éventuelles traces de maisons sur poteaux, la comparaison porte sur le contenu des fosses et de dépotoirs domestiques d'habitat. Ces derniers, s'il est évidemment impossible d'en donner une composition type, livrent des déchets culinaires et des détritiques qui se distinguent assez nettement de ce que l'on trouve dans les fosses du Mormont. La présence simultanée d'amas très denses d'os et de tessons, de certains ensembles anatomiques et de squelettes n'a guère d'équivalent dans les dépotoirs, si ce n'est de manière très ponctuelle. L'autre caractéristique est le degré de fragmentation des os, beaucoup moins prononcé dans les fosses du Mormont que dans les dépotoirs domestiques, ce dont témoignent, de manière très spectaculaire, 85 crânes entiers dont les cervelles n'ont pas été prélevées; ces faits indiquent que la viande et la moelle n'ont pas été recherchées systématiquement, ce qui implique faste ou gâchis, selon les hypothèses.

Si les dépôts du Mormont n'ont manifestement rien de domestiques, plusieurs indices permettent d'évoquer des pratiques rituelles. Leur inventaire s'avère assez délicat à établir, du fait de nombreuses imprécisions dues à l'état du matériel, aux conditions des premières campagnes de fouille et aux difficultés inhérentes à l'approche archéologique des pratiques rituelles. Parmi les faits marquants collectés au cours de cette étude, la sélection de certains ossements, comme les crânes, dont de nombreux exemplaires complets ont été enfouis, des mandibules de bœufs, deux fois plus nombreuses que les autres catégories d'os de l'espèce, et, dans une moindre mesure, des scapula, sont des indices de gestes dont on ne trouve guère de traces dans les sites d'habitat. Les scapula et les mandibules sont également présentes en grand nombre dans des lieux comme l'espace public de l'oppidum du Titelberg (Méniel, 2008a), où des centaines de bœufs ont fait l'objet d'une découpe bouchère de grande ampleur; dès lors on peut s'interroger sur la fonction symbolique de pièces qui sont éliminées de manière assez précoce lors de la mise en quartiers de ces animaux. La question est différente avec les crânes, car ces lieux de découpe n'en livrent guère de complets, et les seules séries analogues et contemporaines sont celles de sanctuaires, comme ceux de Gournay-sur-Aronde, Saint-Just-en-Chaussée ou encore la station de La Tène (Méniel, 2009). Mais ici, rien n'indique qu'ils aient été exposés, aucun n'a été empalé, et nul ne présente les traces d'une altération due aux intempéries.

La relative abondance de certains os droits qui, même si elle reste au niveau d'une tendance qui n'a rien de commun avec ce qui a été observé à Ouessant (Le Bihan *et al.*, 2007), n'en est pas moins significative dans la zone C. Enfin, l'enfouissement d'animaux complets qui, s'ils ont été sacrifiés, constituent une offrande de choix qui prive la communauté d'importantes sources d'énergie (trait, selle), de matières premières (laine, tendons, cuir, graisse) ou alimentaires (lait, graisse, viande). Mais l'absence de traces de mise à mort sur les squelettes ou les carcasses est un écueil majeur pour savoir si ces animaux ont été sacrifiés rituellement, abattus dans d'autres circonstances ou s'ils sont morts naturellement, de famine ou de maladie. Seuls un mouton et un bœuf découpés pour être consommés présentent des traces de saignée sur les faces ventrales de leur première cervicale; c'est également le cas pour un cheval, découpé lui aussi, abattu d'un coup porté sur le frontal. L'examen des crânes entiers, isolés ou associés à leur squelette, n'a révélé aucune trace de coup de hache, comme c'est le cas pour les bœufs à Gournay-sur-Aronde ou les chevaux à Vertault (Méniel, 2008b, p. 102, 144). Il est vrai que ces traces, si elles établissent un lien avec l'iconographie

du sacrifice antique, disparaissent avec la découpe des têtes et leur présence n'est pas indispensable à la mise en évidence d'un sacrifice, bien d'autres modalités attestées dans le monde (étouffement, étranglement, intervention sur le système sanguin...) ne laissent pas de trace sur les os. Dans le cas présent, force est de souligner qu'on ne sait pas comment les animaux non consommés sont morts.

Un dernier aspect réside dans les indices de saisonnalité qui ressortent des distributions d'âges des bovins. Les pics correspondant au printemps et à l'automne pourraient indiquer une fréquentation discontinue des lieux, et donc des pratiques limitées dans le temps en fonction d'un calendrier spécifique. Mais, là encore, d'autres possibilités peuvent être évoquées, comme des abattages pratiqués à d'autres saisons que celles révélées par les bovins et porcs immatures, ou l'occupation saisonnière d'un refuge entre deux expéditions.

Comparé aux sanctuaires déjà connus, le site du Mormont se distingue de manière fondamentale, par l'étendue, l'absence de limites, la nature des structures, la brièveté de la fréquentation, la diversité des gestes et des pratiques et l'abondance des mobiliers. Dans un deuxième temps, c'est la topographie des lieux qui s'avère problématique, avec une fréquentation qui s'étend sur plusieurs versants et dans une dépression; on est déjà loin de l'architecture des sanctuaires et de leurs limites. L'étendue, d'abord, paraît considérable. Il faut signaler que l'enclos quadrangulaire de 45 m de côté du sanctuaire de Gournay (2000 m<sup>2</sup>, Brunaux *et al.*, 1985) s'inscrit dans la zone A, de forme à peu près circulaire, du Mormont. Cette coïncidence pourrait inciter à voir dans cette seule zone un sanctuaire, avec des limites naturelles imposantes, sous forme de pentes, et même de falaises, délimitant une dépression de 5500 m<sup>2</sup> avec une cohérence topographique forte (**fig. 340 et 341**). La découverte de fosses avec des contenus tout à fait analogues, aux dépôts de crânes près, en dehors de cette dépression, sur des espaces qui s'étendent sur plus de 200 m au sud et 150 m à l'ouest, qui ne sont pas visibles les uns des autres, annule ces éventuelles limites naturelles.

Le nombre, 377, et la richesse des dépôts dans plus de deux cents fosses, constituent d'autres traits originaux qui ne permettent guère d'établir de similitudes avec les sanctuaires connus à ce jour. Enfin, c'est la diversité des gestes et des pratiques, qui impliquent tous les animaux en présence, aussi bien dans des pratiques culinaires que dans des dépôts de cadavres ou de carcasses, qui nous éloigne de la dualité constatée entre les animaux sacrifiés, selon qu'ils sont consommés ou non. Cette frontière primordiale entre les animaux sacrifiés présente des régularités en Gaule, le porc est toujours consommé et le cheval jamais, et des transgressions, surtout pour le bœuf (non consommé



**Fig. 340** Vue de la zone A du site lors du diagnostic réalisé par Archeodunum en février 2006.



**Fig. 341** Vue de la zone A du site lors de la première campagne de fouille en juin 2006.

à Gournay-sur-Aronde, mais qui l'est ailleurs), mais aussi pour le chien ou les caprinés, qui peuvent figurer dans l'une ou l'autre catégorie selon, entre autres, la chronologie. Or, au Mormont, tous les animaux (à l'exception du chien, très peu abondant) figurent dans ces deux grandes catégories, et l'on trouve aussi bien des chevaux consommés que des porcs qui ne l'ont pas été, et tous les animaux sont également représentés sous forme de carcasses. Même si leurs contributions respectives à ces diverses formes de pratiques ne sont pas égales, cela va à l'inverse des observations habituelles sur le statut des animaux domestiques dans les communautés celtiques, et notamment lors de leurs sacrifices.

Ce constat, à savoir que les dépôts du Mormont se différencient assez nettement de ceux des sanctuaires connus à ce jour, mais aussi des habitats, nous conduit à soulever d'autres hypothèses. Les associations univoques entre fonction et nature des sites (domestique = habitat; funéraire = nécropole; rituel = sanctuaire) ont été remises en cause ces dernières années, notamment avec l'observation de pratiques rituelles ou funéraires dans des sites d'habitat (Acy-Romance), d'activités artisanales dans l'enceinte de sanctuaires (Nanteuil-sur-Aisne), ou de mises à mort ritualisées d'animaux destinés à la consommation profane dans des espaces publics (Titelberg). L'élargissement des cadres de réflexion résulte, entre autres, de la réalisation de vastes décapages, susceptibles d'offrir une vision suffisante de l'organisation des réseaux de distributions des viandes et des matières premières sur les grands sites. C'est ainsi qu'il est possible d'observer des complémentarités entre les restes de bœufs entassés aux alentours du sanctuaire du Titelberg et ceux retrouvés dans les dépotoirs de l'habitat (Méniel, 2008a). L'imbrication de ces pratiques fait reculer les limites traditionnelles employées jusqu'ici en archéologie pour distinguer les contextes domestiques, artisanaux, funéraires ou rituels.

Au Mormont, malgré l'ampleur des fouilles, et des structures réparties sur près de trois hectares (2006-2011), on ne sait rien de l'environnement immédiat, ce qui impose de raisonner dans un cadre relativement étroit. C'est ainsi qu'il nous est impossible de savoir ce qu'est devenue la soixantaine de bœufs qui ne sont plus représentés que par leurs mandibules, pas plus qu'une partie des soixante autres, sachant qu'en dehors de leurs épaules, il manque beaucoup de morceaux : les os correspondants ont-ils été détruits sur place, par le feu ou faute d'enfouissement, ou emportés ?

Le contexte historique, malgré la période assez courte de fréquentation des lieux, aux alentours de 100 avant notre ère, est marqué par deux événements assez importants pour avoir laissé des traces dans les archives, du sol et écrites. En effet, c'est à ce moment-là qu'a eu lieu, sur le lac de Neuchâtel, un événement hydrologique majeur, un raz-de-marée, dont les conséquences se sont fait sentir aussi bien en aval, sur la station de La Tène et le pont de Cornaux, qu'en amont, à Yverdon en particulier (Garcia et Petit, 2009). Or le pied du Mormont est à 7 m au-dessus du niveau actuel du lac et à une quinzaine de kilomètres de sa rive, et cette catastrophe a pu affecter des populations éventuellement installées dans la plaine.

Dans ces mêmes années, un autre événement est le passage dans la région des Cimbres et des Teutons (Strabon, IV, 3, 3).

L'un ou l'autre de ces événements pourraient justifier la présence d'une population réfugiée, assiégée ou en transit, à savoir une installation à court ou moyen terme dans un lieu jugé plus sûr que les plaines environnantes. En effet, la colline du Mormont présente toutes les caractéristiques d'une forteresse naturelle (**fig. 342**), avec une ceinture de fortes pentes et de falaises, qui en font un site facile à protéger (**fig. 343**), une sorte d'oppidum naturel sur la ligne de partage des eaux, posé à l'extrémité des zones marécageuses de la plaine de l'Orbe,



**Fig. 342** La colline du Mormont vue de la vallée de la Venoge, au sud.

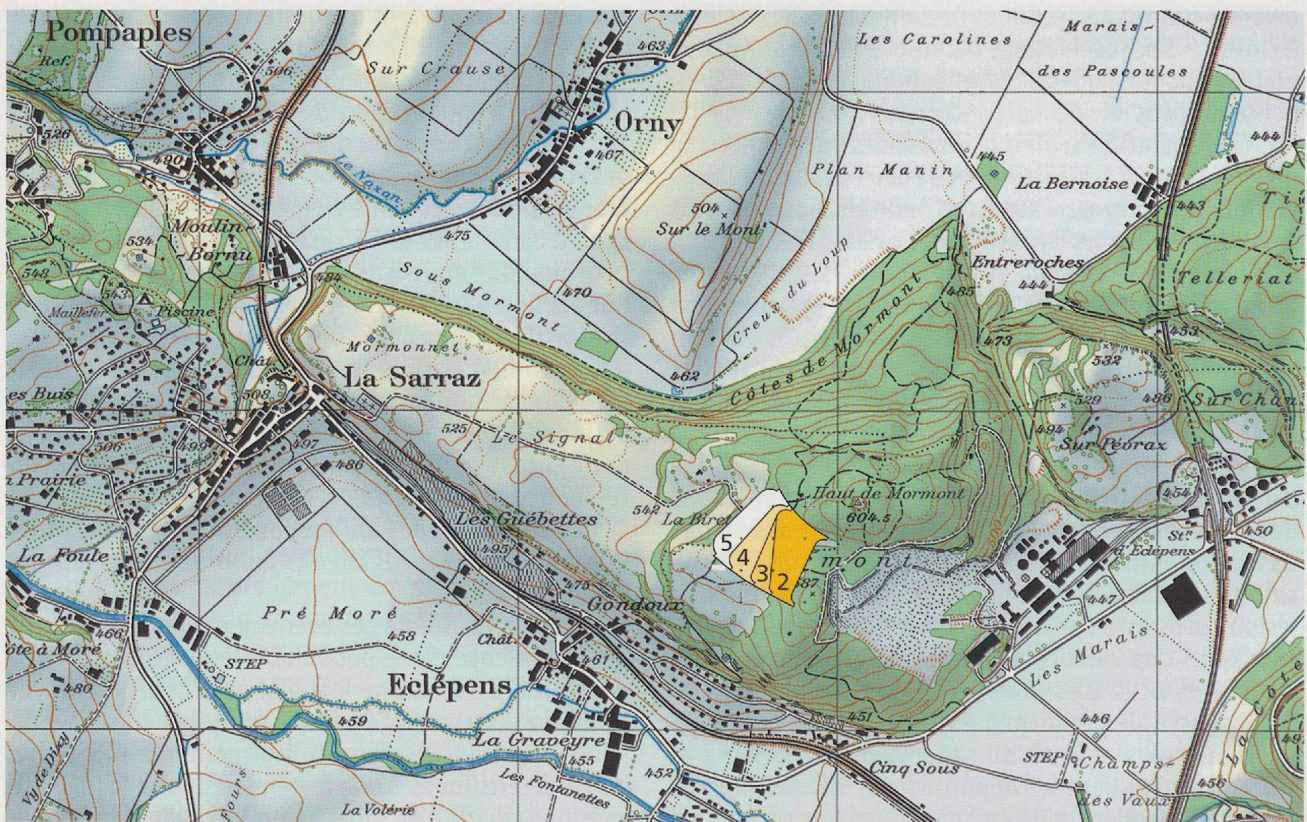
drainé par le Nozon, ouverte sur le lac de Neuchâtel au nord (vers le Rhin) et la vallée de la Venoge, qui se jette dans le Léman, au sud (vers le Rhône). L'absence de toutes traces de fortification et de mobilier dans les zones labourées en contrebas des terrasses où sont installées les fosses ne permet pas de conclure à l'existence d'un oppidum, mais aucune prospection systématique n'a encore été réalisée à ce jour.

Tout cela constitue un cadre assez lâche, qui laisse une certaine liberté à l'interprétation, et c'est cet espace que je voudrais mettre à profit dans ce qui suit, sous forme de deux propositions. La première est celle d'un lieu de culte implanté dans un cadre naturel particulier, et dont on ne connaît guère d'analogie pour le moment, si ce n'est dans l'historiographie du XIX<sup>e</sup> s., la seconde est celle d'une installation provisoire d'une population assez importante, comme on pourrait l'imaginer dans le contexte des événements historiques évoqués.

## UN LIEU DE CULTE ?

*«La règle générale ou la loi, au temps de César, fut de ne point bâtir de temple à la divinité. Elle demeurait dans des lieux qui étaient sacrés en eux-mêmes, et qui peut-être avaient été des dieux avant de devenir des domiciles divins. [...] Ces lieux sacrés, ces bois réservés devaient être soigneusement délimités par un mystérieux arpentage : c'étaient bien des « temples » dans le sens primitif du latin templum. Mais les sanctuaires fermés et couverts demeurent une exception, même au temps de César.»*

(C. Jullian, Histoire de la Gaule, livre II, 5, XVII, p. 271 de la réédition de 1993)



**Fig. 343** Extrait de la Carte nationale de la Suisse au 1:25 000 (état 2005, avant l'intervention archéologique). Les étapes de fouilles, correspondant à l'exploitation de la carrière, sont reportées : 2 (2006-2007); 3 (2008); 4 (2009-2011); 5 (2012-2013). Les étapes 2 à 4 sont concernées par la présente étude.

Même si la dernière phrase de C. Jullian est remise en cause par les découvertes archéologiques de ces quarante dernières années, il n'en reste pas moins que la possibilité d'un tel lieu de culte, que l'on pourrait qualifier de naturel pour le distinguer de ce que l'on appelle désormais un sanctuaire celtique, mérite d'être envisagée.

La diversité du mobilier, restes humains et animaux, céramiques, objets métalliques et meules, son état, qui se décline en quelques grandes catégories (entier, amputé, fragmenté), pourraient correspondre à des offrandes de qualité, enfouies dans des fosses, souvent cylindriques et parfois aménagées (boisage, poteau...).

À part quatre os de chevreuil et trois objets en bois de cerf, la faune sauvage n'est représentée que par un crâne d'ours et une tête de loup. Ces deux pièces, qui ne sont pas sans rappeler les restes de carcasses trouvés à proximité de l'entrée du sanctuaire de Corent (Poux et Foucras, 2008), sont des traces de pratiques rares, qui peuvent correspondre à la consécration de quelques trophées arrachés de haute lutte au cours d'une activité cynégétique de prestige. En dehors de cela, il reste sept os de volatiles, probablement de coq domestique, qui donnent une image dérisoire de la basse-cour.

L'essentiel des pratiques concerne donc des mammifères domestiques, petits et grands bœufs, petits et grands chevaux, porcs, moutons, chèvres et quelques chiens, selon des proportions qui ne sont pas très différentes de celles des cheptels de l'époque, même si on manque encore de données régionales sur leur composition. Dans l'hypothèse où ces mammifères auraient été sacrifiés, les traces de mise à mort sont indécélables sur ceux qui n'ont pas été consommés. En effet, ces mises à mort sont suivies de divers traitements qui, selon une dualité bien établie par ailleurs, permettent de distinguer les animaux consommés des autres.

En effet, certains ont été découpés, alors que d'autres ont été enfouies dans des fosses, directement ou après une phase de décomposition. Cette phase de décomposition est une étape importante du sacrifice du cheval et du bœuf à Gournay-sur-Aronde (Brunaux *et al.*, 1985, p. 144). Elle a eu lieu, au moins pour certains bœufs, dans la grande fosse centrale, où n'ont été retrouvés que trois sésamoïdes oubliés là lors du prélèvement des carcasses, puis lors du curage de la fosse qui a suivi. Ici on ne sait rien du lieu de la décomposition de ces carcasses qui se distinguent des cadavres enfouies par des lacunes plus ou moins importantes qui accompagnent inévitablement toute collecte d'ossements sur des animaux décomposés. Au Mormont, ces animaux non consommés ont été enfouies dans les fosses soit à l'état de cadavres, soit

sous forme de carcasses plus ou moins disloquées et incomplètes, mais, en toute rigueur, on ne peut exclure la possibilité que tous les animaux aient été enfouies de manière différée, car il faut quelques semaines pour que la dislocation d'une carcasse débute et il nous est impossible de distinguer le squelette d'un animal enfoui immédiatement après sa mort de celui qui l'aurait été quelques jours, voire quelques semaines, plus tard.

Ces squelettes et ces carcasses ont une répartition particulière, la plupart des premiers sont dans la zone A, mais ni dans son centre, ni dans sa périphérie, les quelques autres sont beaucoup plus lointains, alors que les carcasses occupent, pour la plupart, quatre fosses plus ou moins alignées (SO-NE) sur une soixantaine de mètres de long, à la périphérie NO de la zone A.

Au cours de ces pratiques, culinaires ou non, un certain nombre de pièces font l'objet de gestes particuliers, comme les mandibules, les scapula et les humérus de bœufs, et les crânes de diverses espèces. Parmi elles, seuls les crânes ont été déposés dans certains secteurs et pas dans d'autres, alors que les mandibules et les scapula de bœufs ont des répartitions beaucoup plus larges, qui accompagnent celle des restes consommés, sans leur être complètement superposables. Par contre les crânes, à l'exception de ceux de deux de porcelets, se distinguent bien des autres pièces par leur distribution limitée aux zones B, A et de la partie septentrionale de la zone D. De plus, dans une partie du site (zone C), on note un sureffectif d'os droits. Une telle préférence a été mise en évidence dans d'autres lieux, comme dans le dépôt coquillier d'Ouessant «Mez Notariou», entre âge du Bronze et Antiquité, à Gournay-sur-Aronde à l'âge du Fer ou dans des sanctuaires antiques en Angleterre (MacKinnon, 2010; Méniel, 2012). Toutefois, ici il ne s'agit que d'une tendance (**fig. 37 et 38**) et non pas d'une règle qui conduit à un déséquilibre majeur entre os droits et gauches, comme à Ouessant «Mez Notariou» (Le Bihan *et al.*, 2007).

Ces animaux découpés, et toutes les espèces sont concernées, sont consommés lors de grands repas, au cours desquels sont ingurgités des centaines de kilos de viande, ce qui implique un nombre de consommateurs très important, plusieurs centaines, voire plus de mille, peut-être la population des environs réunie sur la colline pour l'occasion. Cette viande est, au moins en partie, grillée sur les foyers dont des traces ont été retrouvées ici et là sur le site. Le fait que les dépôts d'ossements soient si denses et qu'ils comportent des ensembles anatomiques montre que ces derniers ont eu lieu peu de temps après la consommation, et qu'ils ne sont pas le fruit d'accumulations sur de longues périodes. En effet, les restes de ces repas

sont enfouis dans des fosses, où ils constituent parfois de véritables amas (une soixantaine de plus de 40 restes, dont une trentaine de plus de 100 restes); parfois deux, voire trois (fosse 566), se superposent dans une même structure (15 cas, dont 7 significatifs). La plupart des fosses qui ont reçu ces amas d'ossements sont situées en dehors du cœur de la zone A et ne figurent guère dans la zone B, là d'où proviennent beaucoup des animaux non consommés et des crânes entiers. Il n'y a que dans huit fosses où l'on trouve à la fois des amas et des squelettes, de porc (4 fosses) ou de mouton (2 fosses) pour la plupart, les deux derniers étant de bovins. Cela conforte l'image d'une partition de l'espace, avec des zones réservées à certaines pratiques et aux dépôts qui en résultent. C'est ainsi qu'il est possible de tracer une frontière autour de la zone A, en plus de celle déjà évoquée pour les crânes, entre les fosses contenant des squelettes et celles ayant reçu des amas culinaires, plus tortueuse du fait des quatre fosses de ce secteur qui ont reçu ces deux catégories de dépôts.

De l'étude de ces activités, il ne ressort pas de règles de sélection des animaux fondées sur l'âge ou le sexe, et l'ensemble des animaux constitue une population dont la composition est assez proche de celle d'un cheptel, avec des animaux juvéniles, de boucherie ou réformés. Il n'y a que pour le porc que les modalités de choix diffèrent de celles en vigueur sur d'autres sites, habitats, nécropoles ou sanctuaires, où elles sont assez stables, du fait qu'il s'agit avant tout d'un animal de boucherie qui gagne à être sacrifié en fin de croissance, entre un an et demi et deux ans et demi. Ici la majorité des individus est choisie jeune, entre six mois et un an, ce qui est donc assez précoce. En dehors de cette anomalie, le fait que toutes les espèces, sauf le chien, puissent faire l'objet de tous les traitements en vigueur sur le site, abolit, entre autres, la distinction entre bêtes comestibles et immangeables en vigueur sur les sanctuaires connus à ce jour. La présence de squelettes de porcs dans quatre amas culinaires peut laisser planer un doute sur le fait qu'ils n'aient pas été consommés, comme cela est avéré pour les chevaux et les bovins dont les squelettes ont été lavés et dont l'examen des os n'a révélé aucune trace de découpe ou de prélèvement. L'état de fragmentation des os de ces porcelets, souvent âgés de quelques mois, n'a pas permis un tel examen et il ne peut être exclu qu'une partie de la viande ait été prélevée, même si le maintien des connexions va à l'encontre de cette éventualité.

En résumé, il n'a pas été mis en évidence de sélection fondée sur l'âge ou le sexe, et les modalités de la mise à mort nous échappent. Ces deux faits nous privent d'indices précieux pour établir le caractère rituel du traitement des animaux, mais ne constituent

pas non plus une preuve *a contrario*. Par contre, la sélection de certains os de bœuf, mandibule, scapula et humérus, la tendance à enfouir des parties droites dans une partie du site, et la présence, dans les zones A et B, de nombreux crânes entiers, sont trois faits majeurs qui confèrent à ces restes un caractère particulier. D'autre part, les accumulations d'os d'animaux consommés témoignent de repas de très grande ampleur qui sortent du cadre des pratiques alimentaires habituelles, qu'elles soient domestiques ou funéraires. Si l'on devait retenir l'interprétation rituelle à l'issue des études sur le Mormont, les éléments réunis quant aux diverses formes de traitement des animaux permettraient de distinguer ce lieu de culte de ceux connus en Gaule, ne serait-ce que par la pratique de l'hippophagie, mais surtout par l'absence de statut spécifique, tous les animaux pouvant faire l'objet de pratiques alimentaires ou être enfouis plus ou moins rapidement, parfois dans un état de décomposition avancé. La possibilité que la diversité de ces pratiques soit à mettre en rapport avec les zones de dépôts définies à partir du relief et de la densité des fosses, n'est pas assez nette pour établir une partition de la zone fouillée en secteurs avec des vocations déterminées, une pour les préparations alimentaires et les banquets, une vers des traitements non alimentaires, avec gestion de cadavres, de carcasses en voie de décomposition et des crânes. En effet, si des frontières peuvent être établies sur les cartes de distribution des crânes, des amas ou des squelettes, elles ne se superposent pas et ne correspondent pas aux espaces délimités par le relief. Elles ne permettent pas d'établir les bases d'une partition de l'espace qui permettrait de donner un cadre particulier à chacune des pratiques qui se sont déroulées dans ces lieux et qui restent bien hétérogènes.

Tout cela nous conduit à rechercher d'autres hypothèses.

### UN CAMP DE RÉFUGIÉS, UN BIVOUAC OU UN SIÈGE ?

Les événements des années 100 avant notre ère, un important raz-de-marée sur le lac de Neuchâtel et le passage des Cimbres et des Teutons, ou tout autre événement qui n'aurait pas laissé de trace dans l'histoire, ont pu justifier une occupation temporaire du refuge naturel qu'offre la colline du Mormont (fig. 343). L'espace occupé, dont on ne connaît pas encore les limites, et les quantités de restes enfouis au cours de cette occupation laissent entrevoir une population forte de plusieurs centaines ou milliers de personnes arrivées là avec chariots, cheptel, provisions et

ustensiles. Une telle installation, même de courte durée (quelques mois ? quelques années ?), est lourde de contraintes alimentaires avec, en premier lieu, l'obligation d'assurer l'approvisionnement en eau, vivres, combustible ou fourrage, puis la nécessité de gérer les déchets qu'elle génère. Tout cela a des conséquences sanitaires et funéraires, plus ou moins aiguës selon la densité de population, la qualité et la quantité des aliments, la saison... Au-delà de ces aspects matériels, des pratiques religieuses peuvent être exacerbées par des circonstances inhabituelles, qu'elles soient dues à des conflits armés ou au déchaînement d'éléments naturels. Sur le plan archéologique, une telle occupation produit divers types de rejets, excréments, cadavres qui ne se conservent que dans des structures creuses, car les abris plus ou moins précaires installés dans de telles occasions ne laissent guère de traces au sol.

Dans le cadre de cette hypothèse, l'une des priorités a été de trouver de l'eau au sommet du Mormont, faute de quoi il fallait redescendre dans les vallées pour la collecter dans les sources au pied de la colline, voire dans les ruisseaux des alentours. D'où un vaste programme de prospections sous forme de sondages qui ponctuent l'ensemble de la zone, et

plus ou moins profonds selon l'épaisseur des niveaux morainiques. En effet, le calcaire n'a été entamé qu'à de rares occasions, souvent en mettant à profit une faille ou une structure karstique; l'exception vient du puits 559, avec 1,80 m creusé dans le calcaire. Ceux qui ont atteint l'eau voyaient leur rendement soumis aux aléas de nappes phréatiques parfois très restreintes, à l'image des dépressions du calcaire, d'un volume de quelques mètres cubes à plusieurs milliers, comme dans la zone A, là où la moraine masquait une grande dépression restée en eau jusqu'à nos jours (**fig. 344**). Ces fosses profondes, en eau et boisées, sont des puits où la collecte de l'eau a nécessité des récipients, comme ceux enfouis au fond de certains d'entre eux. Le fait que beaucoup aient été retournés permettant d'éviter qu'ils ne soient souillés par les chutes de divers objets ou matériaux. Bien d'autres motivations ont pu présider au creusement de certaines fosses.

Les fosses qui n'ont pas atteint l'eau, ou qui ont été tariées faute d'une nappe pérenne, auront été les premières utilisées comme lieu de dépôts. C'est dans ces dernières que l'on trouve des restes de repas collectifs de grande ampleur, les parties des animaux découpés étant réparties entre diverses fosses, ce qui



**Fig. 344** Le site durant l'été 2010, avec la dépression en eau qui correspond à la zone A (photo C. Cantin, Archeodunum).



explique la diversité de la composition de ces dépôts. Par contre les animaux non consommés et retrouvés sous forme de squelette, sont présents dans des structures souvent plus profondes et restées en eau plus longtemps. En effet, il existe une corrélation assez nette entre la profondeur des fosses et leur distance au centre de la zone A, avec des fosses profondes également dans la zone B. On aurait donc une relation entre la nature des dépôts et le potentiel en eau des fosses, en grande partie corrélé à leur profondeur et à leur emplacement sur le site (**fig. 336**).

Cette relation entre les traitements des animaux et la topographie des lieux, telle qu'elle ressort de l'analyse des distributions, permet de percevoir une organisation de la périphérie vers le centre, qui passe des amas d'ossements aux squelettes, avant la disparition des dépôts d'ossements qui caractérise le cœur du site. Cette organisation qui pourrait être justifiée par la volonté de préserver l'accès à l'eau, et donc des puits les plus profonds, peut être vue de manière dynamique comme le fruit d'une évolution de la composition des dépôts, et donc des pratiques, dont l'un des aspects majeurs est un passage des animaux du comestible à l'immangeable.

Voyons maintenant quelles pourraient être les implications de cette hypothèse.

On assiste en fait au passage d'un lieu qui a servi de cadre à des repas de grande ampleur, mais ces derniers ont fini par disparaître au profit de l'enfouissement d'animaux morts, sans que l'on sache comment. Dès lors, plutôt que le sacrifice, c'est du côté des mortalités naturelles –ou d'un massacre ?– qu'il faut se tourner. Quoi qu'il en soit le fait que des animaux soient morts a rendu disponible une quantité de viande bien supérieure aux besoins immédiats ou impropre à la consommation, ce qui explique l'absence de traitement boucher. Cette mortalité, due à une épidémie ou à l'épuisement des réserves, intervient après une première phase d'occupation au cours de laquelle l'approvisionnement, aussi bien des hommes que des animaux, était assuré. Dans ce contexte, les espèces ne sont pas touchées de manière équivalente, ce dont témoignent leurs effectifs et leurs positions respectives (**fig. 324**): les moutons et les bœufs (herbivores sélectifs) sont plus excentrés que les porcs (omnivores), les chèvres (peu exigeantes) et les chevaux (herbivores sélectifs). Si l'on suit une vision centripète, cela voudrait dire que l'on a conservé ces derniers le plus longtemps possible. Rappelons que les chevaux ont été moins consommés que les autres animaux.

Cette approche dynamique des rejets dans les fosses permet de rendre compte de la plupart des observations, mais elle néglige celles renvoyant à la sélection de certains os et de certaines parties. Ces faits pourraient relever d'abord de gestes religieux

habituels qui accompagnent des repas collectifs (collecte de mandibules des bœufs sacrifiés, rejeter préférentiel d'os droits), ou des gestes symboliques, comme ceux ayant conduit à la préservation de nombreux crânes entiers. Toutefois, des crânes de chevaux peuvent être déposés en nombre sans que ne s'impose une motivation culturelle, comme à la période romaine à Chartres «Boulevard de la Courtille» (Lepetz, Rivière et Frère, 2013), ou utilisés dans un drain du XVI<sup>e</sup> s. à Ennery en Moselle (Arbogast *et al.*, 2002, p. 97). D'autre part, de pratiques plus exceptionnelles justifiées par une situation qui se dégrade, comme un des sacrifices d'expiation de type chthonien susceptibles d'apaiser des divinités infernales. Cette dernière hypothèse vient en concurrence avec celle de la mortalité naturelle qui a pu conduire à enfouir des cadavres dans les fosses encore disponibles avant l'abandon du site.

Diverses circonstances peuvent sans doute expliquer la présence d'une population importante au sommet du Mormont, mais l'évolution des dépôts, qui d'amas de reliefs de repas à des cadavres, traduit des circonstances de plus en plus dramatiques. Comme il semble peu probable que des réfugiés climatiques soient restés sur place jusqu'à voir disparaître leurs animaux domestiques, cela laisse un peu de latitude à l'hypothèse d'un groupe d'assiégés. La présence de chevaux, grand et petit, élevés dans le monde méditerranéen pourrait impliquer un groupe revenant d'une campagne méridionale, et ayant vécu un temps sur le site en profitant des ressources locales, avec ce que cela laisse envisager de razzias et d'autres exactions, avant d'être assiégé sur ce site aux ressources insuffisantes sur le long terme.

Là encore, cette hypothèse, comme la précédente devra être confrontée aux résultats des autres études, et il convient de ne pas pousser plus loin cette évocation et ses implications.

## RÉCAPITULATIF

Les deux hypothèses présentées dans ce qui précède ne sont pas les seules qui puissent être envisagées: en dehors du fait qu'elles offrent une place de choix au traitement des animaux, elles permettent d'ouvrir l'éventail des interprétations à envisager par la suite.

En effet, l'interprétation suit des voies bien distinctes selon la lecture que l'on fait des indices équivoques qui émaillent différentes étapes du traitement des animaux (**fig. 345**). La situation est un peu celle d'un réseau de chemin de fer, où la destination finale est déterminée par des choix effectués à chacun des aiguillages. En dehors de quelques faits bien établis, plusieurs étapes restent dans un certain flou.

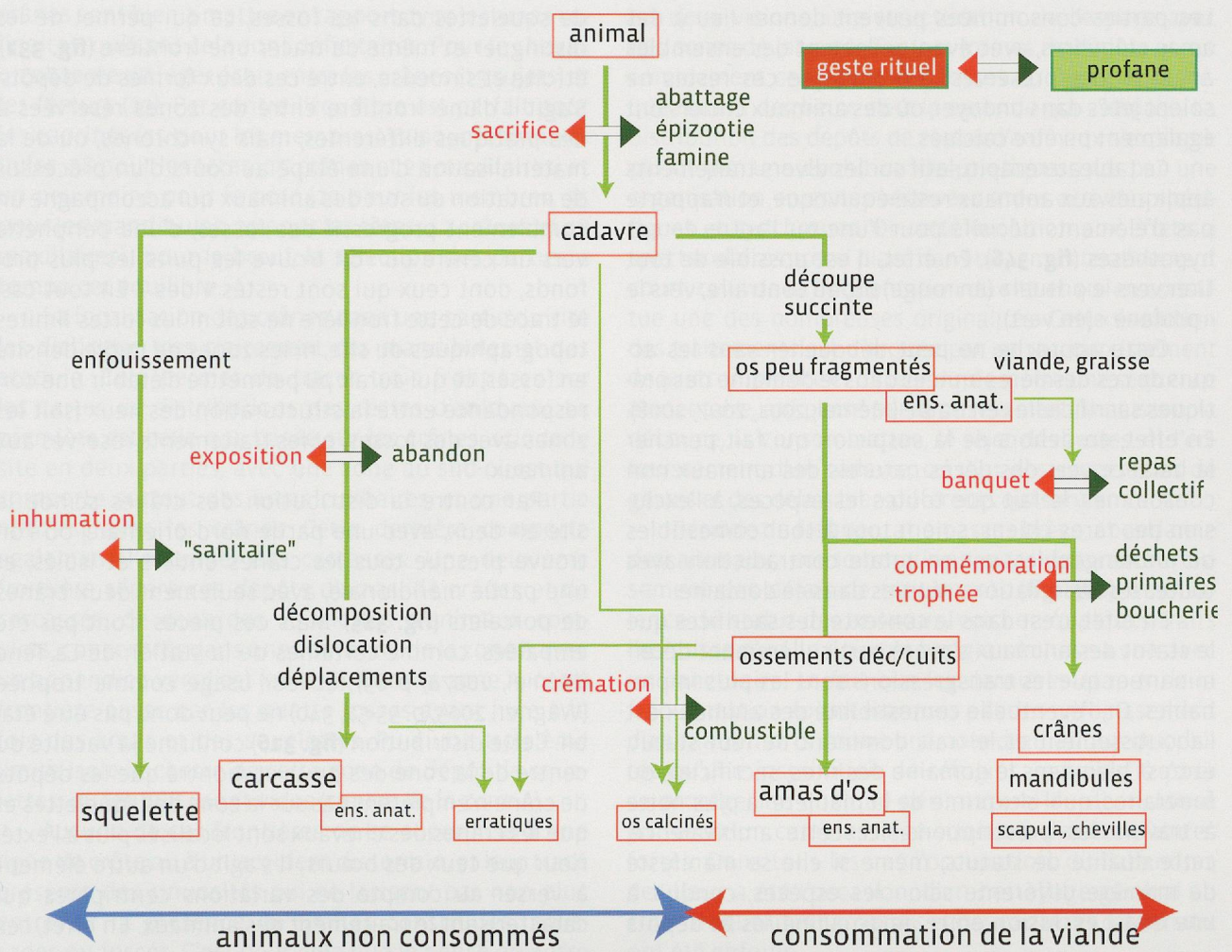


Fig. 345 Tableau des traitements des animaux sur le site du Mormont, avec les possibilités d'interprétations à chaque étape.

En effet, la première étape du sort des animaux (fig. 345), celle de la mort, est lourde de conséquences sur la suite de l'interprétation, reste dans l'ombre du fait de la quasi absence d'indices tangibles sur les causes du décès. En effet, il s'agit soit d'un sacrifice (signalé par la flèche rouge sur la figure), soit d'un décès (en vert). Il est impossible de tirer des conséquences d'une absence d'indice, surtout sur une collection où beaucoup de crânes entiers ont été retrouvés dans un état ne permettant pas de déceler d'éventuels stigmates relevant d'une mise à mort violente comme à Gournay-sur-Aronde (Brunaux *et al.*, 1985) ou à Vertault (Jouin et Méniel, 1981), où les coups de haches portés sur les crânes sont quasi systématiques. Ceux qui ont pu être examinés sont indemnes de toute perforation relevant d'un coup de hache, de lance ou de masse. Néanmoins, les rares traces de mise à mort, soit un impact sur un fragment de crâne de cheval et des sillons de saignée sur des cervicales de bœuf et de mouton, si elles concernent des animaux consommés, témoignent

bien de modalités laissant des traces sur les os, mais elles n'ont jamais été trouvées sur les squelettes ou les carcasses. Tout cela permet simplement de conclure à une suspicion d'absence de trace, et de pencher plutôt vers des décès d'origine naturelle, dus à la maladie ou à la famine, pour les animaux trouvés entiers, à l'état de carcasses ou représentés par des crânes entiers.

Le cadavre peut ensuite être découpé (à droite sur la fig. 345) ou non (à gauche). Dans ce dernier cas, il faut envisager diverses modalités d'enfouissement, rituelles ou sanitaire, soit directement dans la fosse, soit après une phase préalable, d'exposition ou d'abandon sur le sol, qui conduit à un état de décomposition plus ou moins avancé. Ces cadavres, qui deviennent des carcasses, peuvent ensuite être transférés, non sans quelques prélèvements ou pertes qui deviennent des pièces erratiques, avant d'être enfouis. Certains restes de la découpe primaire, comme les crânes, les mandibules ou les scapula, peuvent acquérir un statut de trophée ou rester de simples déchets de boucherie.

Les parties consommées peuvent donner lieu à des amas culinaires, avec éventuellement des ensembles anatomiques préservés; à moins que ces restes ne soient jetés dans un foyer, où des animaux entiers ont également pu être calcinés.

Ce tableau récapitulatif sur les divers traitements appliqués aux animaux reste équivoque, et n'apporte pas d'éléments décisifs pour l'une ou l'autre de ces hypothèses (fig. 346). En effet, il est possible de tout tirer vers le « rituel » (en rouge) ou, au contraire, vers le « profane » (en vert).

Cette approche ne peut déboucher sans les acquis de ces dernières années dans le domaine des pratiques sacrificielles en Gaule (Méniel, 2001, 2007, 2008). En effet, en dehors de la suspicion qui fait pencher la balance vers des décès naturels des animaux non consommés, le fait que toutes les espèces, à l'exclusion des rares chiens, soient tour à tour comestibles ou immangeables, est en totale contradiction avec toutes les observations réunies dans ce domaine.

En effet, c'est dans le contexte des sacrifices que le statut des animaux s'avère particulièrement déterminant et que les transgressions sont les plus improbables. Or, l'éventuelle comestibilité des animaux est l'aboutissement et le trait dominant de leur statut, et c'est bien dans le domaine des rites, sacrificiels ou funéraires, qu'il s'exprime de la manière la plus nette à travers les prescriptions. Ici, cette ambivalence, cette dualité de statuts, même si elle se manifeste de manière différente selon les espèces, conduit à une quasi exclusion entre amas culinaires et dépôts

de squelettes dans les fosses, ce qui permet de les distinguer et même de tracer une frontière (fig. 332), étroite et sinueuse, entre ces deux formes de dépôts. S'agit-il d'une frontière entre des zones réservées à des pratiques différentes, mais synchrones, ou de la matérialisation d'une étape au cours d'un processus de mutation du sort des animaux qui accompagne un comblement progressif des fosses, d'une périphérie vers un centre où l'on trouve les puits les plus profonds, dont ceux qui sont restés vides ? En tout cas, le tracé de cette frontière ne suit ni les fortes limites topographiques du site, ni les zones de faible densité en fosses, ce qui aurait pu permettre d'établir une correspondance entre la structuration des lieux (soit les zones avec des fosses) et les traitements réservés aux animaux.

Par contre la distribution des crânes scinde le site en deux, avec une partie nord orientale, où l'on trouve presque tous les crânes entiers et isolés, et une partie méridionale, avec seulement deux crânes de porcelets (fig. 315). Mais ces pièces n'ont pas été empalées, comme certaines de la station de La Tène (Méniel, 2007a, p. 63); et leur usage comme trophée (Wagner, 2005, p. 55-57, 340) ne peut donc pas être établi. Cette distribution (fig. 316) confirme la vacuité du centre de la zone des puits et montre que les dépôts de crâne n'empiètent pas sur la zone des squelettes et que les crânes des chevaux sont localisés plus à l'extérieur que ceux des bœufs; il s'agit d'un autre élément à verser au compte des variations centripètes qui caractérisent le traitement des animaux. En effet, ces

	lieu de culte	campement
choix des animaux :		
choix des espèces	0 (pas de sélection)	1
choix des âges	0 (sauf porc ?)	1
choix des sexes	0 (pas de sélection)	1
choix des parties :		
crânes entiers	1 ("trophée")	1 (restes cadavres)
mandibules	1 (idem)	1 (déchet primaire)
scapula	1 (idem ?)	1 (idem)
droits	1	0
préparation :	1	1
consommation :	1 (banquet)	1 (repas collectif)
calcination :	1 (bûcher)	1 (combustible)
les animaux non consommés		
cadavres	1 (sacrifice)	1 (famine, épidémie)
carcasses	1 (exposition)	1 (idem)
statut des animaux		
hippophagie	-1 (jamais)	1
cynophagie	1	1
porc non mangés	-1 (jamais)	1 (mortalité naturelle)
dualité de statuts	-1 (jamais)	1 (idem)

Fig. 346 Les arguments favorables (1), défavorables (-1) ou neutres (0) pour l'une ou l'autre des hypothèses, lieu de culte ou camp.

crânes sont bien à mettre en rapport avec les amas culinaires, qui sans cela sont déficitaires. Pour le cheval, on observe un léger écart entre les crânes (15 sujets) et les fémurs (12). Par contre l'équilibre est parfait pour les caprinés (35 pour les membres, 37 pour les mandibules, 38 pour les têtes: 15 crânes et 23 maxillaires) et un peu moins pour le porc (22 pour les membres, 35 pour les mandibules, 30 pour les têtes: 12 crânes et 18 maxillaires); pour le bœuf, la sélection des parties a rompu cet équilibre.

La localisation des crânes dans une partie du site les distingue très clairement des mandibules et des scapula. Cela permet de tracer trois frontières sur les cartes de distributions des restes d'animaux. La première est celle qui, basée sur les crânes, scinde le site en deux parties, avec une zone au sud-ouest qui comporte surtout des amas culinaires, et une partie nord-est avec les crânes. Cette dernière comporte également l'essentiel des carcasses. Une deuxième frontière sépare ces dépôts d'amas, de crânes et de carcasses, de ceux des squelettes d'animaux complets, concentrés dans une couronne de la zone A avec un appendice vers l'est (zone B). Dans la zone A, cette frontière passe par les quatre fosses ayant livré à la fois des amas et des squelettes. Puis une troisième limite isole le centre de cette zone de dépôt de squelettes, où les puits sont vides (centre de la zone A).

Aucune de ces frontières ne se superpose à une ligne de crête ou à un accident du terrain, et leur tracé présente des sinuosités qui ne laissent pas non plus entrevoir la présence de limites construites, palissades ou fossés. C'est pour cela que je pense qu'entre

les deux visions, une structuration de l'espace avec des zones dévolues à diverses formes de dépôts ou un comblement centripète des fosses au cours de la fréquentation des lieux, c'est la seconde qui s'impose. La distribution des dépôts de restes d'animaux s'explique plutôt par une évolution des pratiques que par une organisation en zones réservées à des activités spécifiques et synchrones. Or cette évolution aux effets si spectaculaires prend place dans un temps relativement court, celui de la fréquentation du site et qui en constitue une des nombreuses originalités. Cette évolution des traitements est marquée par un raccourcissement de leur complexité et de leur durée: entre une séquence alimentaire, qui passe par la mise à mort, la cuisson, la découpe, la consommation, le rejet des restes, et l'enfouissement d'un cadavre, ce sont des successions de gestes et des délais bien différents qui sont en cause.

Période de fréquentation assez brève, abondance des animaux, consommations massives, raccourcissement des délais de traitements (**fig. 326**), ambivalence du statut des animaux, voici en quelques traits l'esquisse d'un lieu qui n'a pas grand chose à voir avec un sanctuaire. Le fait que les dernières étapes de la fréquentation soient marqués par des enfouissements d'animaux morts donne une note dramatique qui, plutôt qu'une installation de réfugiés, installés là pour se protéger de quelque péril naturel ou divin, laisse entrevoir un camp assiégé soumis à des contraintes fortes. Dans tous les cas l'occupation, ou l'abandon, des lieux a été l'occasion, d'un nettoyage général au cours duquel des carcasses et des cadavres d'animaux ont été enfouis.

